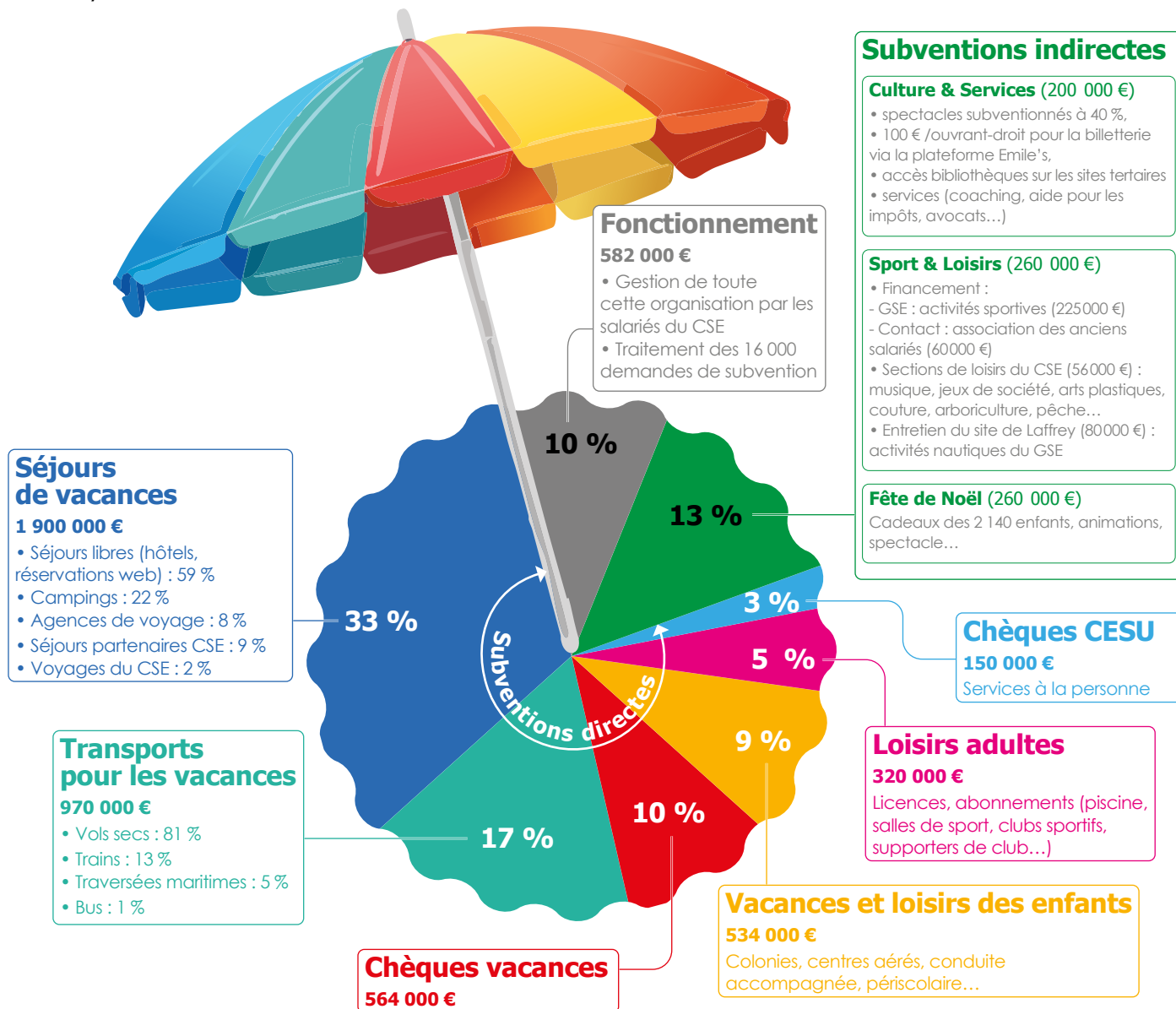


Vacances et loisirs : les préférences des salariés

1,7 % de la masse salariale de SEI-SEF est distribuée sur chaque site en fonction du nombre de salariés, quelle que soit la répartition cadres/non cadres du site.

En **2024**, sur les 5 sites de l'établissement de **Grenoble** le budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC) est de **5 740 000 €** pour les 4773 salariés ouvrants droit et leur 8000 ayants droit, **dont 77 %** est redistribuée sous forme de **subventions directes** (de 500 à 5000 €) avec un taux de subvention variant de 25 à 75% selon les revenus.



Un CSE dynamique et toujours plus performant

Depuis 2021, **le nombre de salariés ayant bénéficié du CSE a augmenté** de 33 % en passant de 3 159 à 4 216 ouvrants-droit.

- Grâce à la **simplification des démarches** et à l'**élargissement de l'offre** (hôtels, plateformes de réservation...), les subventions ont été mieux redistribuées dans le respect du budget annuel. En 2019, un salarié utilisait en moyenne 45 % de sa subvention potentielle, contre 78 % aujourd'hui.

- En 8 ans, grâce une gestion optimisée, les frais de fonctionnement ont été **divisés par 2**.
- En parallèle, les réserves précédemment accumulées sont régulièrement distribuées avec l'**opération chèque vacances de Noël**.

